



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saint-Omer

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Région Hauts-de-France

Saint-Omer, le 28 mai 2021

Affaire suivie par : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions
Industrielles
03 28 23 81 57

COMPTE-RENDU

OBJET : Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site (CSS) ARC du 21 octobre 2020.

P.J. : Liste des participants

M. THIRARD remercie M. ROUSSEL d'accueillir la réunion de la CSS d'Arc en mairie d'Arques. La dernière réunion de la CSS avait eu lieu en juin 2019.

En préambule, M. ROUSSEL intervient pour se féliciter du dernier prêt accordé à l'entreprise à hauteur de 108 millions d'euros grâce à l'intervention de l'Etat, de la Région et des collectivités locales et rappelle que la ville d'Arques est aux côtés de l'entreprise et de ses 4 700 CDI. Cela offre une bouffée d'oxygène à la société même si le contexte de la COVID obscurcit la visibilité.

Un tour de table est réalisé suite au renouvellement de la CSS réalisé à l'issue des dernières élections.

M. LEFRANCOIS rappelle qu'une mise à jour de l'arrêté préfectoral de la CSS sera nécessaire.

- **Préambule : présentation DREAL par M. LEFRANCOIS**

M. LEFRANCOIS met en perspective l'action de l'Inspection de l'Environnement sur la région.

<http://www.css-littoralnordc.fr/Services-en-ligne/Espace-documentaire/Documents-atelecharger/Documents-de-reunions/CSS-d-Arc/03-juin-2019/Presentation-DREAL>

M. AURENCHÉ fait un retour sur les quatre inspections réalisées sur le site de ARC. Deux d'entre elles portaient sur le risque technologique (une sur le POI et une sur les MMR), une sur la thématique des fluides frigorigènes (polluants atmosphériques), et la dernière sur le risque légionellose. Il effectue un focus sur l'inspection POI. Il en ressort des axes d'amélioration pour l'exploitant avec une nécessité :

- de clarifier les rôles et missions des personnes intervenant en cellule de crise ;
- d'assurer une meilleure communication entre la cellule de crise et les personnes sur le terrain ;
- de disposer d'un inventaire des produits présents sur site.

Ensuite l'inspection relative à la thématique MMR liée à la détection automatique d'incendie dans un entrepôt avec transmission et déploiement des moyens de lutte, a porté sur les 4 critères permettant de valider une MMR :

- l'efficacité ;
- la cinétique adaptée ;
- la maintenabilité ;
- la testabilité.

Il a notamment été constaté une cinétique de gestion non satisfaisante, une absence d'archivage des tests et des opérations de maintenance non tracées. L'exploitant a été mis en demeure sur ce dernier point en date du 25 septembre 2020.

ARC précise que des plans d'actions sont prévus pour résorber ces non-conformités, notamment par :

- la mise en place d'un inventaire hebdomadaire des quantités avec archivage sur serveur de la direction sécurité ;
- un affichage papier des inventaires au PC de crise ;
- l'établissement, en lien avec le service logistique, d'un état des quantités de combustibles présents dans les entrepôts.

En l'absence de remarques, M. le sous-préfet propose de passer au point suivant.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2019**

Le projet de compte-rendu de la réunion a été communiqué par courrier le 7 janvier 2019. Le compte rendu est approuvé sans observations.

M. le sous-préfet passe la parole à Arc pour la présentation du bilan.

- **Présentation du bilan 2018 d'ARC**

<http://www.css-littoralnpsc.fr/Services-en-ligne/Espace-documentaire/Documents-a-telecharger/Lesbilans-annuels/CSS-d-Arc-International/Bilan-2018-d-ARC>

Après la présentation de ce bilan, M. le Sous-préfet passe la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions et demande notamment aux élus du CHSCT si le bilan leur a bien été présenté suivi d'un échange, ce qui a bien été le cas. En l'absence d'autres interventions, M. le Sous-préfet propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

M. Rose interpelle Arc sur une conduite de gaz (avenue du général de Gaulle) et son impact sis à proximité du lotissement Batavia et demande les émissions de Nox de la société qu'il ne trouve pas.

M. SALOME confirme que la conduite évoquée est une canalisation de gaz naturel. Il y en a une autre d'oxygène gazeux qui relie l'usine de la Vallée et la zone d'activité. Elles sont gérées par une réglementation spécifique (arrêté « Multifluide » du 05/03/2014). Le risque est géré par le Plan de Sécurité et d'intervention (PSI).

M. SALOME rappelle que la déclaration des émissions est faite sur GEREPE et en principe rebasculée par l'Etat sur un site public (650 T en 2019 et 850 en 2018 soit une diminution de 15 %). Des actions sont mises en œuvre pour réduire les émissions de Nox.

M. LEFRANCOIS rappelle que la réunion de la commission « air, odeurs bruit » du SPPPI a effectué une présentation des émissions importantes industrielles sur le territoire. ARC était, en 2018, le deuxième émetteur au niveau de l'unité départementale après Arcelor, loin devant avec 6 000 T émises.

Un participant demande des informations sur la cellule DOI évoquée dans les diapositives présentées. M. SALOME indique qu'elle fait partie du PC POI. C'est un transfert physique pour rapprocher les différents intervenants en cas gestion de crise et assurer une meilleure communication.

M. BORNE intervient en indiquant que le site avance sur les certifications et notamment sur l'ISO 9001 (audit à blanc en décembre). Il rappelle que c'est la certification qui permet de créer un système de management avec pour objectif de venir accoler d'autres certifications ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50000 (management de l'énergie). Une politique de développement durable est déployée avec la recherche de la conformité en premier lieu. Des projets d'économie circulaire ont été mis en œuvre. Ainsi ARC a, pour la première fois, effectué des essais de réintroduction de verre recyclé issu de la collecte en septembre qui ont été concluants. Un partenariat avec l'ADEME a été défini pour la réalisation d'un four configurateur de fusion électrique d'ici 12 mois. L'objectif est de définir les caractéristiques du futur four S qui devra être reconstruit d'ici 2024 pour passage fusion gaz à fusion électrique. Il précise que des investissements à hauteur de 60 millions d'euros dont 20 millions d'euros pour la maintenance vont être effectués. Le site en a bien besoin. Il remercie l'aide de l'Etat, de la CAPSO et de la région. Cette aide était une condition indispensable pour la poursuite du site. Il faut qu'il devienne désormais profitable mais le contexte sanitaire ne facilite pas cet objectif (annulation de commandes suite à la fermeture des bars, restaurants...). Il remercie son équipe pour le travail effectué.

M. LEFRANCOIS rappelle que ce point fait partie des sujets devant être abordés dans le cadre de la CSS. Dans le contexte de changements de l'équipe municipale, il n'a pas été demandé de préparer une présentation spécifique dans l'attente des orientations à venir.

M. le Sous-préfet invite M. ROUSSEL à intervenir s'il le souhaite pour qu'il présente un point d'avancement des différents projets présentés lors de la précédente commission.

M. ROUSSEL aborde les grandes lignes relatives aux 8 ha de friche le long de l'avenue de Gaulle et du canal de Neuffossé. La seule chose concrète, en l'état actuel, est la production de 23 logements sur une partie de ces 8 ha. Pour le reste, la situation n'a pas évolué depuis 2014. Il est envisagé de destiner 7 ha à l'habitation et 1ha aux bureaux avec une voie piétonne le long du canal. Cependant, tout cela reste à affiner. La halle va être revue avec une fonctionnalité plus large avec un marché ouvert couvert, salle de séminaire...

Le projet de Cité verrière qui devait devenir la "Cité des Industries " est abandonné.

M. le sous-préfet remercie M. ROUSSEL pour ces informations et passe la parole à M. LEFRANCOIS pour le point sur le PPI.

- **Point sur le plan particulier d'intervention**

M. LEFRANCOIS rappelle que la dernière édition du PPI date de 2008, sachant que le site de ARC a peu évolué depuis cette dernière édition du PPI. Le Plan Particulier d'Intervention organise, sous la coupe du Préfet, les secours et les situations d'urgence en cas d'incident chez un industriel, notamment dans un établissement du type de ARC, classé établissement SEVESO.

Il avait été précisé, lors de la dernière CSS, que nous attendions le "donner acte" de l'étude de danger pour actualiser le PPI. Cela devait intervenir début 2020 et prendre en compte les évolutions des produits présents sur site tel qu'évoqué par ARC. L'exploitant a remis son étude qui a fait l'objet de demandes de compléments qui, dans un contexte sanitaire compliqué, ont été retardés. Ils devraient être remis d'ici fin octobre et d'ici la fin de l'année les scénarii devraient pouvoir être validés. Sur cette base, le SIDPC en charge des PPI pourra évaluer la pertinence d'un maintien ou non de la nécessité d'un PPI. Il conviendra par ailleurs d'intégrer le possible déclassement du site de seuil haut à seuil bas.

- **Questions diverses**

M. ROSE interpelle M. ROUSSEL sur la qualité des sols en terme de pollution et sur l'adéquation à l'usage. M. ROUSSEL indique que cette évaluation est réalisée par l'EPF. Sur les 4 premiers îlots H1, à H2, H3 et H4, cela a été fait. Des restrictions ont été établies (comme par exemple l'interdiction de potager). Après la zone de l'ancienne composition, la dépollution n'est pas finie et il reste à déconstruire les 7 maisons encore présentes. Des appels d'offre devront être lancés et les opérations ne démarreront pas avant 2022.

En l'absence de questions, M. le Sous-préfet clôt la séance et remercie les participants, la mairie pour la mise à disposition de la salle et la mise en place de la visioconférence en complément.

Le Sous-préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by 'uillaume' and 'THIRARD'.

Guillaume THIRARD

Annexe

OBJET : Liste des participants à la CSS ARC du 21 octobre 2020

Collège "Administration de l'état"

M. THIRARD, Sous-préfet de SAINT-OMER, Président de la CSS, accompagné de M. COUVREUR
M. LEFRANCOIS, représentant le Directeur de la DREAL, accompagné de M. AURENCHE
M. HARLÉ, représentant le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (en visio)

Collège "Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale"

M. ROUSSEL, Ville d'Arques
M. CANLER, Ville d'Arques
M. FILLEUL, Ville de Blendecques

Collège "Exploitant"

M. BORNE, ARC
M. RICHTER, ARC
M. SALOME, ARC
M. WELZEL, ARC

Collège "Riverains et associations"

M. ROSE, Association pour la protection de la santé des habitants de Saint-Omer
M. JUDE, Association des Riverains du SMETZ
M. LEPAISANT, Fédération de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique
M. DESCHUYTTER, riverain Blendecques

Collège "Salariés"

M. LEBLOND, CHSCT d'ARC
M. TARTAR, CHSCT d'ARC

Secrétariat

Mme. FOURNIER - SPPPI Côte d'Opale – Flandre (en visio)
M. LEFRANCOIS, DREAL – SPPPI Côte d'Opale – Flandre

EXCUSÉS :

M. le Directeur du SDIS du Pas-de-Calais
Mme la Directrice de la DIRECCTE